

LA LOI ANTI-SQUAT

à la porte !



Après avoir fait passer plusieurs lois fragilisant l'accès au logement des plus précaires en criminalisant la pratique du squat, le gouvernement vient maintenant d'annoncer son tout nouveau projet de loi *Kasbarian-Bergé*, « visant à protéger les logements contre l'occupation illicite ». Pour résumer en quelques mots, la loi prévoit :



* Jusqu'à 3 ans de prison pour les squatteuses de logement meublé ou non, mais aussi pour les locataires expulsables qui refusent de partir

* 3 ans aussi pour les occupations de n'importe quel bâtiment (squat, piquet de grève, occupation de lutte, etc.).

* Possibilité de résilier rapidement et sans procès un bail en cas d'impayé.

* Possibilité d'expulser extra-judiciairement tout les meublés et bâtiments vides.

* Compression des délais des procédures judiciaires d'expulsion et réduction des délais qu'un juge peut donner aux locataires et squatteuses.

* Pénalisation de la promotion du squat.

Cette loi s'inscrit dans un projet politique faisant passer la protection des biens avant celle des personnes. C'est un nouveau cadeau pour les multi-proprétaires spéculateurs qui vise à protéger leurs biens inoccupés quand 300.000 personnes sont sans domicile en France, 27.000

dorment dans la rue, 16.000 dans des bidonvilles et des millions d'autres sont mal logés¹. En comparaison, le nombre de logements vacants s'élève à 3,1 millions².

Plus particulièrement à Grenoble, depuis plusieurs années les expulsions illégales se multiplient, en dehors de toute procédure judiciaire et sans proposition de relogement ou d'accompagnement social.

Actis, l'un des principaux bailleurs sociaux à Grenoble – dont la mairie de Grenoble est actionnaire majoritaire – n'est pas en reste. Ces derniers mois, on recense beaucoup d'expulsions illégales à la Villeneuve dans des appartements gardés vides depuis des mois par Actis.

Le bailleur était au courant que ces logements constituaient le domicile principal des personnes expulsées. Il a délibérément choisi de l'ignorer, préférant la violence d'une remise à la rue en pleine trêve hivernale, faisant appel à une police intrusive, violente dans ses propos, fouillant et saccageant les affaires personnelles. Tout ça s'est déroulé sous la surveillance d'un agent d'Actis approuvant les opérations. En deuxième ligne, des agents VPS-Sitex étaient là pour condamner un logement vide totalement décent afin d'empêcher une nouvelle occupation.

Ainsi Actis préfère dépenser des sommes astronomiques en protection de logements vacants plutôt que de loger à bas coût des personnes sans ressources, ce qui est pourtant censé être sa prérogative.

C'est pourquoi aujourd'hui une porte anti-squat a été symboliquement posée dans une agence Actis. Quels que soient les moyens répressifs qu'ils utilisent, cela n'arrêtera jamais les personnes de squatter quand elles ont besoin d'un logement.



1 Fondation Abbé Pierre

2 Selon les chiffres du gouvernement